

RESOLUTION GENERALE XIIIème CONGRES de l'UD FO 94 - 22 JUIN 2026

Le XIIIème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE du Val-de-Marne s'est tenu le 22 juin 2026 à Créteil, sous la présidence de Frédéric SOUILLLOT, secrétaire général de la CGT-FO, devant 250 délégués et congressistes, à la Maison départementale des Syndicats M. Germa.

Le congrès de l'Union Départementale FO du Val-de-Marne inscrit ses travaux dans le cadre des résolutions du congrès confédéral de Dijon qui s'est tenu au mois d'avril dernier.



Indépendance syndicale : « FO un syndicat, pas un parti »

Avec le congrès confédéral, les syndicats confédérés FORCE OUVRIERE constituant l'Union du Val-de-Marne « réaffirment leur attachement indéfectible à la Charte d'Amiens, qui a 120 ans cette année, et aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance de la CGT-FO vis-à-vis de l'Etat, du patronat, des gouvernements, des partis ou des groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques et de façon générale leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. »

Alors que s'ouvre une période d'élections politiques et que les pressions ne font que s'accroître pour tenter

d'instrumentaliser les organisations syndicales, en particulier pour qu'elles servent de marche-pied pour la présidentielle de 2027, le congrès de l'UD FO 94 réaffirme la position traditionnelle de Force Ouvrière : aucune consigne de vote.

Le Congrès de l'Union Départementale FO du Val-de-Marne réaffirme ses valeurs fondamentales, contre toute forme de discrimination, racismes, xénophobie ou antisémitisme et combat tout discours visant à faire de l'étranger le bouc émissaire des difficultés économiques et sociales de notre pays. "Pour FORCE OUVRIERE, la classe ouvrière n'a pas de couleur de peau".

Pain, Paix, Liberté !

Avec le Congrès confédéral, l'Union Départementale FO du Val-de-Marne « condamne toutes les tyrannies, dictatures et systèmes qui asservissent les peuples, limitent ou détruisent les libertés » condamne les « guerres et (...) massacres qui sévissent dans le monde et réaffirme son soutien et sa solidarité aux travailleurs et à leurs syndicats. » Avec le Congrès confédéral, elle exige le cessez-le-feu partout dans le monde. Pour le congrès de l'UD FO 94 ces conflits armés constituent une seule et même guerre pour le contrôle des

richesses naturelles, pour les profits pour les multinationales, contre les intérêts des travailleurs.

L'explosion des budgets militaires (36 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2030 qui s'ajoutent aux 413 milliards de la loi de programmation militaire), est indissociable de la multiplication des attaques contre les services publics et les droits sociaux. Le gouvernement le revendique d'ailleurs en insistant sur le fait que toute augmentation du budget militaire est

immédiatement compensée par une baisse des dépenses dans les services publics.

Le congrès condamne les votes des crédits de guerre au parlement français comme au parlement européen : l'argent doit être consacré aux services publics, à la satisfaction des droits sociaux et à la résorption de la crise du logement, pas à l'économie de guerre.

Le congrès de l'UD FO 94 considère que, dans le combat contre la marche à la guerre, le syndicat occupe une place spécifique en mettant au centre de l'activité le combat pour les revendications, avec, en particulier, l'exigence immédiate de l'augmentation générale des salaires pour compenser à minima l'inflation galopante (+2.4% en mai 2026) consécutive au déclenchement de la guerre au Moyen Orient.

Le congrès de l'UD FO 94 soutient totalement la lettre

Action commune pour la satisfaction des revendications

Le Congrès de l'UD FO 94 estime que « si les circonstances le justifient, l'unité d'action avec les autres organisations syndicales sur des bases claires doit constituer un espoir et une force pour les salariés. Cela suppose tant des revendications précises et communes que des modalités d'action clairement définies. Le Congrès confirme qu'il ne confond pas « l'intersyndicale » avec l'action commune librement décidée. Il rejette toute forme de syndicalisme rassemblé ou « d'intersyndicale permanente » qui ne vise qu'à « encadrer » les travailleurs, à porter atteinte

commune adressée au Recteur de l'académie de Créteil le 25 novembre 2025, par les fédérations syndicales de l'Education Nationale du département FO FSU CGT SUD, au sujet des incidents graves survenus dans le lycée professionnel Michelet à Fontenay-sous-Bois lors d'un « rallye citoyen ». Avec les fédérations départementales, il « demande l'arrêt immédiat de tous les dispositifs (« classes de défense et de sécurité globale », « classes engagées », rallyes citoyens, ...) permettant à l'armée de pénétrer dans les établissements scolaires, de toutes ces « formations » dont l'unique objet est de pousser les jeunes collégiens et lycéens vers les métiers de la défense. La vocation de l'École est de former des citoyens éclairés, pas d'être une antenne de recrutement pour l'armée. »

Le congrès de l'UD FO 94 s'oppose à la mise en place d'un service militaire « volontaire ».

à la démocratie et à faire disparaître le pluralisme syndical (résolution générale du XIIème congrès).

Il s'inscrit dans la conclusion de la résolution générale de notre XXVIème congrès confédéral de Dijon qui indique que « la préparation du rapport de force par l'action commune partout où cela est possible est à l'ordre du jour jusqu'à satisfaction de toutes les revendications. Le Congrès mandate le bureau confédéral en ce sens pour qu'il s'adresse et propose aux organisations syndicales l'action commune. »

Pour l'abandon des budgets d'austérité

Depuis le congrès confédéral les coups contre la classe ouvrière continuent de pleuvoir et s'amplifient et, dans de nombreux secteurs, les salariés expriment leur disponibilité et leur volonté de combattre pour gagner leurs revendications, comme la récente grève des cheminots ou encore celle des AESH viennent de le montrer.

Le budget 2026 comprenait déjà 30 milliards de coupes. Le gouvernement a soumis au vote un projet de loi dit de « modernisation de la loi de programmation militaire » avec 36 milliards d'euros supplémentaires pour le budget de l'armement, qui s'ajouteraient aux 413 milliards d'euros déjà actés de la loi de

programmation militaire 2024-2030. Pour payer la note, il a annoncé 8 à 10 milliards de coupes supplémentaires dans les budgets 2026 des services publics, de santé et de la protection sociale.

Tout cela alors que, dans le même temps, les aides publiques aux entreprises (notamment les grandes entreprises), explosent, elles aussi, avec un montant de 211 milliards d'euros selon le rapport de la commission d'enquête du Sénat paru en juillet 2025. Comment ne pas faire le lien avec le montant toujours plus important des dividendes perçus par les actionnaires (100 milliards en 2024, 107 milliards en 2025, soit +60 % depuis 2019 !) ?

Non aux licenciements et à la remise en cause des droits des salariés

Les licenciements se multiplient, tout comme les annonces de restructurations, de fermetures de sites, de délocalisations, de suppressions d'emplois et les défaillances d'entreprises, comme en témoigne la situation à Sanofi Maisons-Alfort avec la cession de l'usine à la société ADRAGOS, ou encore dans le commerce alimentaire avec Casino, et les passages en location gérance de IVRY GRAND CIEL, BERCY 2, BELLE EPINE avec un impact important sur les droits des

salariés, comme la perte des accords d'entreprise carrefour France. Le passage de 12 supermarchés Auchan (sur les 14 magasins que compte le département) sous enseigne Intermarché ou Netto dans le cadre « d'un nouveau type de franchise » qui entraîne la remise en cause du statut et des avantages obtenus par les salariés dans le cadre des accords d'entreprise Auchan (mutuelle, prévoyance, salaires, participation, intéressement, ...).

Les mêmes questions se posent sur la plateforme de RUNGIS MIN qui occupent une place prépondérante dans les emplois de notre département.

Le Congrès constate que les prix du gaz, de l'électricité et des produits de première nécessité flambent, mettant une partie de la population, des salariés et agents publics de notre département dans la misère et la précarité. La construction de logements étant insuffisante et, de ce fait, fait monter le coût de la part consacrée au logement par les ménages. Le congrès soutient toute action en faveur du logement, notamment social. Il considère que toutes les mesures doivent être prises pour permettre le recrutement massif et immédiat, dans tous les secteurs de la fonction publique, pour pourvoir tous les postes

Pas touche à nos retraites ! Abrogation de la réforme Macron-Borne !

C'est un fait, 3 ans après, la contre-réforme Macron-Borne est toujours autant rejetée par les salariés et son passage en force reste accroché à chacun des exécutifs comme le scotch du capitaine Haddock.

Avec la confédération, l'UD FO 94 refuse de tourner la page : Plus que jamais l'exigence de l'abrogation de la réforme reste totalement d'actualité. Pour le congrès de l'UD FO 94 la perspective reste le retour à la retraite à 60 ans avec 37 ans et demi de cotisations.

Face à la multiplication des déclarations prônant un nouveau recul de l'âge de départ à 67 ans, une sous-indexation des retraites par rapport à l'inflation, la mise en place d'un système par capitalisation ou (et) d'un système



universel par points, la mise en cause du code des pensions des fonctionnaires, ... plus que jamais apparaît comme une nécessité la réalisation de l'action commune sur des revendications claires : l'abrogation de la réforme Macron-Borne, le maintien et la défense des régimes de retraite par répartition fondés sur la solidarité ouvrière et du code des pensions des fonctionnaires qui y est adossé, le rejet de toute

capitalisation et toute mise en place d'un système par points, l'opposition à toute sous-indexation des retraites par rapport à l'inflation ainsi que du rehaussement de l'âge de départ, comme le préconise

le COR dans son rapport publié le 11 juin.

Retour à la Sécurité Sociale de 1945

Alors que nous venons de célébrer les 80 ans de la Sécurité sociale de 1945 basée sur le principe « chacun verse selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » qui garantit un égal accès aux soins, le congrès de l'UD FO 94 réaffirme « son attachement à notre modèle de protection sociale collective qui a montré, crise après crise son rôle d'amortisseur » et « exige le retour au financement de la Sécurité sociale par la cotisation ». Avec le congrès confédéral, le congrès de l'UD FO 94 « dénonce l'étatisation croissante de la Sécurité sociale. Il revendique le rétablissement du paritarisme de gestion du salaire différé par les organisations syndicales et patronales, cela implique nécessairement l'abrogation des ordonnances de 1996 et le rétablissement d'un financement basé sur le salaire différé et l'arrêt total des exonérations de cotisations

patronales. Le Congrès revendique la suppression des COG, de l'ONDAM et de la LFSS qui découlent des ordonnances Juppé dont FO revendique l'abrogation. »

Avec la confédération, le congrès de l'UD FO 94 s'oppose aux politiques gouvernementales tendant à remplacer les cotisations par des taxes (TVA, CSG,...) qui constituent un vol du salaire différé et une rupture du lien entre travail et protection sociale. Le congrès de l'UD FO 94 exige une revalorisation des minima sociaux et des pensions, et un financement juste par la suppression des exonérations patronales, qui privent la Sécurité sociale de dizaines de milliards d'euros par an. Il condamne le décret publié le 13 juin, découlant de la LFSS 2026, limitant à un mois la durée des arrêts maladie prescrits lors d'une première consultation et à 2mois pour une prolongation.

Le congrès de l'UD FO 94 apporte son soutien au syndicat FO CPAM CAF 94 et à travers lui aux personnels de la CPAM et de la CAF, dont l'engagement quotidien permet d'assurer la continuité du service public malgré des contraintes importantes. Le congrès de l'UD FO 94 tient en particulier à réaffirmer que la qualité du service rendu aux assurés sociaux et allocataires est indissociable des conditions de travail des personnels

des caisses. Avec le syndicat FO CPAM CAF, le congrès de l'UD FO 94 revendique l'augmentation de la valeur du point, l'arrêt des suppressions de postes et des mutualisations, l'abandon du flex office, l'abandon de l'intégration du service du contrôle médical.

Le congrès de l'UD FO 94 soutient particulièrement les militants et les agents de la CAF, victimes de maltraitance institutionnelle.

Plateforme aéroportuaire d'Orly et MIN de Rungis

S'agissant de l'aérien, au nom de la soi-disant compétitivité, les employeurs multiplient les coups contre les salariés en remettant en cause les acquis sociaux ou en supprimant les emplois. Les employeurs donneurs d'ordre, tels ADP et Air France, ont une responsabilité particulière dans cette situation. En effet, leur exigence de compétitivité touche les salariés de ces entités mais aussi ceux des sous-traitants au point que la sécurité devient une source d'économie pour eux. A l'origine de cette situation, la marche à la privatisation et à la dérèglementation. Le congrès de l'UD FO 94 réaffirme son opposition à toute privatisation, à la remise en cause du statut des personnels d'ADP et aux remises en causes des acquis et soutient l'ensemble des équipes qui, avec l'appui du syndicat FO ADP, se mobilisent contre le sous-effectif et ses conséquences en matière de dégradation des conditions de travail notamment les tableaux de services, le droit au repos. De même, le congrès de l'UD FO 94 soutient la grève engagée par les salariés du CSE d'ADP appelée dans l'unité par les syndicats FO et CGT pour des augmentations de salaires et la revalorisation des grilles à l'identique des agents ADP.

Le départ d'Air France d'Orly ne saurait affaiblir la plateforme aéroportuaire au travers de l'arrivée de sa filiale low-coast, TRANSAVIA, mais compenser ce

transfert d'activités aériennes, faire d'Orly le second aéroport européen et international de Paris avec ses 28000 emplois. Par ailleurs, ce transfert avec cette nouvelle compagnie ne saurait se faire à moindre coût dans une réduction concurrentielle des conditions d'emploi de salariés.

Au-delà du site aéroportuaire d'Orly, la plateforme de Rungis MIN comme « ventre de Paris » avec ses 1200 entreprises constitue un poumon économique primordial à l'activité alimentaire parisienne mais aussi un atout essentiel de l'activité val-de-marnaise avec près de 12 000 salariés.

Le congrès de l'UDFO 94 reste vigilant quant au développement du marché d'intérêt national de Rungis, dans une gestion immobilière raisonnée où les droits et garanties collectives des salariés doivent être respectés (droit du travail, conventions collectives, représentation des personnels, salaires...) avec un vrai travail, un vrai contrat et un vrai salaire.

Le congrès de l'UD FO 94 donne mandat à la commission exécutive pour établir un plan de développement de Force Ouvrière dans la plateforme aéroportuaire d'Orly et au MIN de Rungis, en relation avec les fédérations concernées et la confédération.

Emploi

Le chômage atteint son plus haut niveau depuis plus de 8 ans. Dans notre département il atteignait 7.4% fin 2024 et il est passé à 8.1% fin 2025. Le chômage des jeunes a explosé avec +36%. Plus de 50% des jeunes du Val-de-Marne sont en CDD. Le congrès de l'UD FO 94 réaffirme un vrai travail avec un vrai salaire. Les bénéficiaires du RSA sont un peu plus que 43 000. Ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été ajoutées aux listes des demandeurs d'emploi. Cette charge de travail qui s'accroît pour les agents de France travail se fait sans effectifs supplémentaires. Pire on nous annonce une centaine de suppressions de postes en 2026 en application de la loi de finances.

Avec le syndicat OSDD 94, l'UD FO 94 dénonce :

- Le manque d'effectifs,

- L'explosion de la charge de travail sans moyens humains supplémentaires : dans nos sites du 94 certains conseillers gèrent des portefeuilles de demandeurs d'emplois de plus de 1000 !!

- La dégradation des conditions de travail qui se traduit par un stress élevé et des burn-out. Les agents ne peuvent rendre le service que les usagers sont en droit d'attendre.

- Une montée des agressions dans les accueils (25% de sanctions prises par le département pour les bénéficiaires du RSA), car la précarisation de ces demandeurs d'emploi engendre parfois de la violence.

Avec le syndicat OSDD 94, l'UD FO 94 réclame des effectifs supplémentaires, une augmentation générale des salaires d'au moins 6% et nous disons non à cette loi dite pleine emploi.

Défendre l'emploi et les conditions de travail et de vie, exige un renforcement des conseils de prudhommes de CRETEIL et VILLENEUVE ST GEORGES, tant dans la reconnaissance des conseillers (formation, indemnisation, sièges...) que des moyens nécessaires au bon fonctionnement des conseils en matière de greffes.

Les agents mobilisés contre les menaces pesant sur les services publics...

Ce sont les couches les plus précaires et les plus jeunes qui sont frappées en premier lieu par les 40 milliards de coupes budgétaires du gouvernement. Les suppressions d'emplois sont souvent des non-renouvellements de contrats précaires, des non-titularisations de CDD, des avenants licencieux des AESH, c'est l'effacement année après année dans les collectivités territoriales de postes de travail occupés par des contrats précaires.

Il y a quelques semaines l'ARS a fermé les 60 lits de pédopsychiatrie de la fondation Vallée de Gentilly (qui représentent pas moins de 70% des lits de pédopsychiatrie du département et 25% en Ile-de-France) réduisant encore les possibilités d'accueil et de soins pour les enfants alors que la Direction académique du département reconnaît que 500 élèves sont scolarisés en classe banale faute de place en établissements sociaux et médico sociaux. Le congrès de l'UD FO 94 exige avec les personnels la réouverture immédiate de ces 60 lits.

D'une façon générale, face à la suppression de 80000 lits en 20 ans dans les hôpitaux, le Congrès de l'UD FO 94 exige la réouverture de tous les lits, l'arrêt des fusions d'hôpitaux, l'arrêt immédiat des changements d'horaires, d'équipes, du travail en fonction des pics d'activités.

Face aux coupes budgétaires et à l'étranglement des hôpitaux les personnels démontrent leur disponibilité en s'engageant dans de nombreuses grève (pédiatrie, orthopédie-traumatologie de l'hôpital Bicêtre avec le syndicat FO APHP) pour la satisfaction de leurs justes revendications afin que les patients aient une prise en charge de qualité et en toute sécurité : l'arrêt des mutualisations, de la pose d'office des RTT, de la mobilité, le retrait des rapports contre les agents ayant refusé la mobilité, l'arrêt des lissages de plannings, le maintien en horaires fixes

Par ailleurs le congrès de l'UD FO94 dénonce le racket judiciaire et financier avec l'instauration de la contribution forfaitaire de 50 euros pour toute saisine judiciaire prudhomale et civile.

et équipes fixes, l'embauche de personnels toutes catégories confondues.

Ce faisant c'est tout l'hôpital public et la prise en charge des patients qu'ils défendent.

Pour le congrès il est indispensable de maintenir la convention collective spécifique des Centres de Lutte Contre le Cancer. Le congrès exige que les postes vacants (soignants et autres) à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif soient tous pourvus et que des postes supplémentaires soient créés pour prendre en compte le fait que la cancérologie nécessite un temps patient très important.

Le Congrès exige le recrutement du personnel nécessaire dans les EPHAD et les hôpitaux tout comme la reconnaissance de tous les soignants et personnels au travers de leurs rémunérations.

Ce sont encore, les agents du service Loisirs Éducatifs de Fontenay-sous-Bois, qui se réunissent en assemblées générales depuis plusieurs semaines avec le soutien du syndicat FO et qui viennent de décider la grève pour exiger du maire de la ville notamment la reconduction immédiate des contrats des agents vacataires et contractuels, la titularisation des agents qui en font la demande et le respect des délais réglementaires pour la délivrance des documents administratifs, en s'adressant aux syndicats de la commune pour obtenir leur soutien.



... et en défense de l'école publique et du droit égal à l'instruction

Parmi les premières victimes de cette politique de coupes budgétaires, les enfants en situation de handicap : fermeture des établissements spécialisés, inclusion systématique et forcée contraire aux besoins particuliers de chacun de ces jeunes. Pire, la direction

académique du Val-de-Marne a adressé aux AESH (Accompagnantes des élèves en situation de handicap) du département un avenant à leur contrat de travail, dans le cadre de la mise en place de l'acte II de l'école inclusive et de la mise en place des pôles d'appui à la

scolarité (PAS). Ces avenants dégraderaient leurs conditions de travail déjà très précaires en étendant le secteur géographique de leurs affectations. Le Recteur de l'académie de Créteil, représentant du ministre, menace : si elles ne signent pas, elles seront licenciées ! C'est un véritable plan social de licenciement qui se prépare chez les AESH, entraînant la dégradation des conditions de travail et d'apprentissage de tous les personnels et de tous les élèves du département ! Les 1000 AESH rassemblées le 9 juin à l'appel d'une partie des syndicats de la région parisienne et soutenues par les UD du 77, 93 et 94, montrent que ces femmes (puisque, en très grande majorité, ce sont des femmes), pourtant traditionnellement peu organisées, qui touchent des salaires de misère, cherchent la voie de l'organisation et du combat. On imagine ce que cela aurait été si le même appel à faire monter les AESH à Paris avait été lancé non pas sur deux académies mais à l'échelle de toute la France dans l'unité des organisations.

C'est encore le projet du DASEN du Val-de-Marne de procéder à 194 fermetures de classes à la rentrée de septembre 2026, soit 1 école sur 3 du département qui serait touchée. Les enseignants, les parents n'acceptent pas : 70 enseignants de la circonscription de Fresnes, réunis en assemblée générale avec les syndicats SNUDI-FO 94 et FSU-SNUipp 94 le 2 juin ont adopté à

l'unanimité une motion proposant la grève et le rassemblement à la DSDEN et, si le DASEN ne répond pas aux revendications, invitent à préparer dès maintenant la grève à la rentrée. « Grève, grève à la rentrée ! », c'est ce qu'ont scandé les près de 150 enseignants et parents rassemblés le 16 juin devant la DSDEN, avec le SNUDI-FO, le SNUipp et la CGT, pour exiger l'annulation des fermetures de classes. C'est ce qu'ont annoncé les intervenants des organisations syndicales et des écoles présentes.

Ce sont plus généralement les enseignants et les élèves de notre département qui voient leurs conditions d'enseignement et d'apprentissage dégradées, avec des enseignants non remplacés, des classes sans enseignant, des élèves privés d'enseignement pendant des semaines voire des mois, en conséquence des plafonds d'emplois et de l'enveloppe fermée qui interdit le recrutement et la formation des enseignants indispensables pour que tous les remplacements soient assurés. Avec ses syndicats, l'UD FO du Val-de-Marne défend l'intérêt des enfants de la classe ouvrière qui est de disposer d'une école publique fonctionnant dans un cadre national commun garantissant un droit égal devant l'instruction et des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et des statuts, cadre national dont l'existence est indissociable de celle du statut national des enseignants.

Pour le congrès de l'UD FO 94, dans cette situation rien n'est plus urgent que de faire valoir les revendications :

- Abrogation de la contre-réforme des retraites Macron-Borne, Ni par points ni par capitalisation, ne touchez pas à nos retraites fondées sur la répartition et la solidarité ouvrière ! Défense du code des pensions et de la CNRACL qui a subi une ponction par l'État de plus de 100 milliards d'euros, empêchant la Caisse de constituer des réserves.
- Abandon des 45 transferts de compétences avec le choc de décentralisation demandée par la région Ile-de-France
- Augmentation générale des salaires, du point d'indice, des retraites, des pensions, des allocations et minima sociaux au minimum au niveau de l'inflation.
- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et rattrapage des 32,7% de pouvoir d'achat perdu depuis 2000 pour les fonctionnaires,
- Abandon définitif de la suppression de l'abattement de 10% pour les retraités et les personnes handicapées.
- Face aux annonces de suppressions d'emplois qui se multiplient dans le département : maintien des emplois, non aux licenciements !
- Reconduction immédiate des contrats des agents vacataires et contractuels et titularisation des agents qui en font la demande
- Abandon du jour de carence et de la limitation à 90% de la rémunération en cas d'arrêt maladie pour les

fonctionnaires

- Abandon des suppressions de postes dans la fonction publique, abrogation de la loi de Transformation de la fonction publique
- Défense du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers
- Défense du statut particulier des personnels de l'AP-HP et défense de l'unicité de l'AP-HP
- Réouverture de tous les lits, arrêt des fusions d'hôpitaux, arrêt immédiat des changements d'horaires, d'équipes, du travail en fonction des pics d'activités, tous les effectifs doivent être maintenus dans les hôpitaux publics et privés
- Abrogation de la loi dite plein emploi, non à la suppression de 550 postes à France travail, embauche autant que de besoin pour assurer le suivi des allocataires du RSA et attribution d'une prime vie chère de 400 euros mensuels aux salariés de France travail de l'Ile-de-France
- Non à la mise en place des maisons France Service destinées, entre autres, à remplacer les accueils des Caf, Cnam, Urssaf, les bureaux de Poste, services des impôts... Maintien de tous les accueils physiques de l'ensemble des organismes et rétablissement des accueils, bureaux, centres fermés
- Des modes d'organisation du travail plus respectueux

de la santé physique et mentale des travailleurs afin de réduire le nombre de tentatives ou de suicides, par exemple à la DGFIP

- Reconnaissance comme maladie professionnelle des pathologies invalidantes liées au travail sur écran ou à un environnement bruyant et des maladies psychiques (burn out, bore out...)
- Renforcement des droits des travailleurs handicapés et les droits des travailleurs aidants, notamment par la création de postes BOE dans la fonction publique
- Préservation des accords signés en matière de télétravail dans le privé comme le public
- Abandon des suppressions de postes dans l'Education Nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et les CROUS, recrutement en masse de tous les enseignants nécessaires pour réduire les effectifs et assurer tous les remplacements, recrutement et création de tous les postes nécessaires pour toutes les catégories de personnels dans l'Education nationale, un statut de

fonctionnaire d'Etat pour les AESH, l'arrêt de la territorialisation de l'Ecole

- Abrogation de la LPR, de « trouver mon Master » et de parcoursup
- Annulation des 194 fermetures de classes et ouvertures de toutes les classes demandées par les personnels
- Recrutement des 3000 AESH qui font défaut pour les écoles de notre département, pour répondre aux notifications d'accompagnement émises par la MDPH, abandon des PAS.
- Maintien des établissements sociaux et médico-sociaux. Réouverture immédiate des 60 lits de pédopsychiatrie fermés à la Fondation Vallée de Gentilly !
- Mise en place des moyens indispensables à la scolarisation adaptée des enfants en situation de handicap

Ouvrir une perspective pour l'ensemble des travailleurs de ce pays

Le Ministre des comptes publics vient de faire des déclarations sur le budget 2027 annonçant au moins 40 milliards de coupes supplémentaires, en précisant que « la priorité doit être la baisse de la dépense publique » avec dans le viseur « les retraites et la maladie ».

Donc sur deux ans, avec les 40 milliards du budget 2026, ce sont au moins 80 milliards que le gouvernement veut prélever sur la classe ouvrière, à travers la Sécurité sociale et les services publics, se combinant à toutes les autres attaques, en particulier les destructions d'emplois. Tout cela devant être bouclé avant le 31 décembre 2026.

Le Congrès de l'UD FO 94 considère que, dans la position de légitime défense dans laquelle sont les travailleurs, il y a urgence à organiser le combat contre le gouvernement et son budget au niveau national et interprofessionnel.

Aussi, le Congrès de l'UD FO 94 approuve le courrier du secrétariat de l'UD FO 94 adressé au secrétaire général de la confédération et aux membres de la commission exécutive confédérale. Avec le secrétariat de l'UD FO 94, le congrès de l'UD FO 94 considère « qu'il est de la responsabilité de notre confédération d'exprimer clairement en direction du gouvernement les revendications communes de tous les salariés : l'augmentation générale des salaires, l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et le rattrapage des 32,7% de pouvoir d'achat perdu depuis 2000 pour les fonctionnaires, l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de la Sécurité sociale, l'annulation des suppressions de postes et l'abrogation des budgets d'austérité, revendications qui toutes se

heurtent à la politique d'austérité et de destruction de nos conquêtes et de nos acquis.

C'est la responsabilité de la Confédération Force Ouvrière d'ouvrir la perspective de la mobilisation d'ensemble de tous les travailleurs publics et privés, de la grève générale si nécessaire, de la montée nationale à Paris, pour contraindre le gouvernement à mettre un terme à ses attaques inacceptables.

Parce que la confédération Force Ouvrière est un syndicat indépendant, elle ne saurait subordonner notre action au calendrier électoral quel qu'il soit. Les élections sont une chose, les revendications en sont une autre, les choix citoyens sont une chose, la mobilisation syndicale en est une autre.

Il est urgent que notre Confédération s'adresse à toutes les confédérations pour leur proposer l'action et la mobilisation communes qui seules pourront faire reculer les plans du gouvernement. »

Le congrès de l'UD FO 94 rappelle que la CGT-FO a su prendre des initiatives importantes dans des situations exceptionnelles à plusieurs reprises dans le passé, comme en 1969 avec le référendum sur le sénat corporatiste ou encore en 1995 avec le plan Juppé contre la sécurité sociale, entraînant d'autres organisations syndicales.

Il est confiant dans le fait que par la discussion elle saura aujourd'hui, à nouveau, décider des initiatives à prendre sur le terrain, à la hauteur des attaques d'une gravité exceptionnelle qui menace la classe ouvrière et ouvrir ainsi une perspective pour tous les travailleurs de ce pays.

La défense de la Maison des Syndicats, un enjeu essentiel pour l'UD FO 94 et ses syndicats

Le congrès de l'UD FO 94 porte une attention particulière et un point de vigilance extrême sur la pérennisation de la mise à disposition des locaux à la Maison Départementale des Syndicats- M. GERMA, essentielle à nos activités (salles de réunion, bureaux...) car le Conseil Départemental, qui, en 5 ans, a supprimé les subventions allouées aux Organisations syndicales et celle de l'AFOC94, s'en prend depuis plusieurs mois à la MDS : réduction unilatérale des horaires d'ouverture au public, demande de justification de l'objet des réunions pour pouvoir réserver les salles, réduction du nombre d'agents nécessaires à son bon fonctionnement, ainsi que des prestations de ménage et de traitement de déchets. L'UD-FO 94 a été à l'initiative des 6 courriers communs des organisations syndicales du département permettant d'opposer un front commun face aux

tentatives de mises en cause du Conseil Départemental. Les projets remis aux responsables des syndicats du département le 8 juin (nouvelle convention d'occupation des locaux -alors que celle que nous avons signé en 1987 est valable jusqu'en 2037-, ainsi qu'un nouveau règlement intérieur) sont totalement inacceptables. Le congrès de l'UD FO 94 mandate la Commission Exécutive et le secrétariat de l'UD pour agir à tous les niveaux afin de préserver l'usage de nos 35 bureaux du 7ème étage et des 3 bureaux du 5ème tant pour l'Interprofessionnelle que pour les syndicats, d'obtenir le maintien du plateau des salles qui doit être réservé aux organisations syndicales pour tenir les réunions d'instances et assemblées générales et d'engager la mobilisation si nécessaire en faisant appel à tous nos syndicats et structures.

Renforcer les syndicats FO, c'est renforcer nos revendications

Le Congrès appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la résistance par la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en consolidant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents.

Le Congrès appelle à continuer de réunir et organiser les salariés, syndiqués et non-syndiqués, à discuter des revendications portées par FO et des moyens de les faire aboutir, par le rapport de force, à tous les niveaux (entreprise/administration, branches, interprofessionnel), sans oublier pour les retraités, de participer à la vie et aux activités défendues par l'UDR FO 94.

Il appelle à inviter largement les syndiqués aux stages de formation FO 94.

Il appelle tous les syndicats et les militants FO à se mobiliser pour faire voter FO aux élections

professionnelles de décembre dans la fonction publique et dans toutes les élections CSE dans le privé. Il demande à tous ses syndicats de participer pleinement à la campagne électorale des élections professionnelles dans la fonction publique dès la rentrée 2026 et à participer massivement au meeting départemental du 12 octobre après-midi organisé par l'UD FO 94 à la Maison Départementale des Syndicats de Créteil pour le vote FO dans les élections fonction publique.

Il appelle tous les syndicats et les militants FO à se mobiliser pour faire voter pour les listes AFOC lors des élections HLM de septembre à décembre 2026.

Renforcer notre organisation, c'est renforcer nos revendications et renforcer le rapport de force pour obtenir satisfaction. FO reste et restera libre et indépendante !

Résolution adoptée à l'unanimité

